

ÉTATS GÉNÉRAUX DE PROVENCE

CONTRIBUTION DU SYNDICAT DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS PRIVÉS DES BOUCHES DU RHÔNE

La Forêt dans le département des Bouches du Rhône

Contrairement à ce que tout le monde pense la forêt n'est pas un espace public qui appartient à tous.

Ce n'est pas non plus une simple carte postale qui fait rêver les touristes

Dans notre département comme partout en France + de 70 % de la forêt est privée.

Notre syndicat départemental regroupe 650 propriétaires forestiers ce qui représentent 23000 ha de forêt. C'est 30% de la forêt privée du département.

Notre syndicat est adhérent à la Fédération de la Forêt Privée Française .Fransylva.

Il existe un syndicat dans chaque département de la région qui sont regroupés en une Union Régionale.

La vocation de notre syndicat est de défendre les intérêts des propriétaires forestiers privés, de les informer et de les représenter.

Pour nous, défendre les intérêts des Forestiers privés c'est avant tout de conserver l'assurance que nous pourrions continuer à gérer durablement nos forêts.

Notre doctrine c'est de nous positionner comme des défenseurs de l'environnement.

En tant que propriétaires et gestionnaires de nos forêts, nous sommes des acteurs de la protection de l'environnement et c'est à ce titre que nous entendons gérer nos forêts et que nous incitons tous nos adhérents à être certifiés PEFC.

Au delà des organisations syndicales évoquées ci dessus les organismes de la Forêt privée sont organisés sur la base de trois piliers que sont :

-les syndicats

-La délégation régionale du CNPF (ex CRPF) qui est un établissement public chargé de conseiller les propriétaires Forestiers privés et de valider leurs Plans Simples de Gestion

- La coopérative Provence Forêt ,créée il y a plus de 15 ans par les Forestiers privés , elle est chargée de mettre en œuvre l'exploitation des forêts privés,

Pour bien cerner les contours de la forêt française et plus particulièrement, notre forêt provençale, il faut rappeler les trois fonctions fondamentales de la forêt telles qu'elles sont définies dans la Loi d'Orientation Forestière de 2001 il s'agit :

- de la fonction de production : c'est la gestion forestière, son exploitation et la récolte du bois .
- de la fonction environnementale : c'est toute la notion des paysages mais aussi de l'utilité de la forêt dans l'ensemble de la biodiversité. Les services non marchands rendus par la forêt plus communément appelé les aménités forestières.

Ainsi, la forêt a également un rôle important dans la gestion et la qualité de l'air.

C'est le premier capteur de Co2 après la mer et les océans, c'est dire son rôle dans la lutte contre les effets du changement climatique.

- de la fonction sociale : c'est le rôle que joue la forêt pour les activités de plein air, de loisir et de détente.

L'ouverture des forêts au public pose débat mais est possible dans certaines conditions, quelques exemples très positifs existent, ils sont à développer en partenariat avec les acteurs publics.

Il nous faut réhabiliter la production de bois, matériaux écologique par excellence

Matériaux sans rival: 100% naturel, 100% renouvelable, certes le cycle de reproduction est long de 40 ans pour le pin à presque 100 ans pour le chêne, c'est dire que ce cycle de production intéresse plusieurs générations.

Récolter le bois, c'est participer à la vie de la forêt :

- en évitant l'accumulation dangereuse de biomasse
- en favorisant la régénération,
- en permettant aux plus beaux sujets de se développer
- en façonnant ainsi le paysage de demain

La réhabilitation du Pin d'Alep est un véritable enjeu.

Prétendre se débarrasser de cette espèce pionnière serait absurde, une sylviculture suivie améliore ses performances, il a connu dans l'histoire des emplois tout à fait honorable, l'évolution du contexte lui est favorable.

Récolter du bois de qualité est l'objectif fondamental de tout forestier, c'est la raison pour notre syndicat a, il y a plus de quatre ans lancé une opération : « faut il réhabiliter le pin d'Alep ? » et il y a deux ans la démarche « le prix de mon arbre ».

Grace à ces deux actions France Bois Forêt est aujourd'hui en charge du dossier de certification du pin d'Alep , financé par la CVO mais aussi par l'État, la Région, les conseils Départementaux du Var et des Bouches du Rhône ainsi que par la CPA et la communauté Aubagne Garlaban.

Il nous faut redécouvrir... les rémanents déchets ou richesse?

Laissés au sol, ils constituent une biomasse sensible au feu.

Mais c'est aussi un facteur favorable à la biodiversité .

Le broyage est encouragé par l'aide du Conseil Départemental des Bouches du Rhône mais coûte encore cher

Il faut ne pas perdre de vue:

- cas des coupes: * le broyage n'est pas obligatoire
* seul le démantèlement (brins < 2 m) est imposé par le code forestier
- cas des OLD: broyage ou évacuation des rémanents sont obligatoires,

Nous estimons préférable de valoriser les rémanents,



Compte tenu de ces attendus:

* Nous pensons qu'il faut **promouvoir et développer le bois énergie.**

* Nous encourageons la production de plaquettes forestières qui nous aidera à diversifier notre production,

* Nous appelons les Collectivités:

- à encourager la mise en place de chaudières bois et de mini réseaux de chaleur,

- à animer les territoires autour de la filière : les chartes forestières sont un bon exemple

- à aider à la création de sites de production et de stockage :

Il faut favoriser les circuits courts et l'économie locale.

Le développement du Bois énergie : produit forestier à part entière, doit contribuer à dynamiser la fonction de production de notre région.

Pour nous le bois Energie c'est :

- un enjeu à partager

- un défi à relever ensemble

Pourquoi un enjeu à partager :

Parce que le bois énergie a de multiples retombées qui ne sont pas que forestières:

- il participe activement à la lutte contre l'effet de serre

- il est un produit de substitutions aux énergies fossiles

- il participe à la valorisation de nos forêts qui, ainsi, sauront mieux résister aux agressions des incendies :

N'oublions jamais que la meilleure des protections de nos forêts contre le fléau de l'incendie, c'est la gestion forestière.

- de plus le bois énergie est une piste pour valoriser les rémanents, la récolte des rémanents n'est malheureusement pas opérationnel aujourd'hui pour des questions économiques : le bois énergie doit nous permettre de poursuivre les recherches dans cette direction : les récentes expériences d'exploitation d'arbre entier sont encourageantes, elles doivent être poursuivies.

- c'est aussi un enjeu à partager car il s'agit d'un enjeu commun pour la forêt privée et pour la forêt publique.

- c'est enfin et surtout un enjeu à partager car il ne relève pas de la seule volonté des forestiers d'apporter leur bois, pas plus que de celle seule des élus d'en promouvoir l'usage : c'est une démarche commune et complémentaire.

Pourquoi un défi à relever ensemble:

Parce qu'un certain nombre de points réglementaires, culturels et économiques sont de nature à freiner le développement forestier.

Il nous faut ensemble trouver les leviers qui vont permettre de débloquent cette situation :

-levier réglementaire, en effet un cortège de dispositifs de protections qui, sous le bon prétexte d'éviter les abus, ont pour conséquence de mettre « sous cloche » des territoires entiers .

L'exemple des sites classés en est une illustration flagrante, mais c'est aussi la mise en œuvre des PLU, avec les diaboliques « ebc », des zones Natura 2000, des servitudes DFCI

La concertation et la compréhension des motivations de chacun devrait nous permettre de trouver des solutions, des exemples existent, il faut poursuivre la démarche.

-levier culturel et pédagogique :

*il faut faire savoir haut et fort que la forêt : patrimoine naturel par excellence, bien d'intérêt collectif, est un organisme vivant qui naît, qui croît, qui se développe mais qui peut aussi être malade et qui meurt après maturité.

Il y a donc lieu de l'entretenir, de la soigner et de la récolter .

*il est donc capital d'informer nos concitoyens sur les nécessaires interventions en forêt

*il est tout aussi capital d'éviter que les forestiers publics et privés ne soient systématiquement critiqués ou même attaqués lorsqu'ils entreprennent des travaux forestiers.

-levier économique :

* qui devrait permettre que le bois soit payé à son juste prix ce qui faciliterai grandement la gestion de nos forêts .Voir la démarche « le prix de mon arbre ».

Le propriétaire pourrait alors se considérer comme un acteur économique « producteur » qui aurait les moyens d'investir dans sa forêt pour le bien des générations à venir. On pourrait retrouver les vertus d'une véritable sylviculture.

Aujourd'hui il est clair que gérer sa forêt ne se fait que très rarement dans une équation gagnant/gagnant. La forêt publique en connaît les mêmes effets.

Le Bois énergie pourrait devenir ce levier économique,

* il permet d'éviter un monopole local qui s'est installé de fait par défaut d'autres débouchés.

* c'est une filière à part entière qui voit le jour, elle commence par la sylviculture et se termine dans la chaudière, avec toute la cohorte logistique et industrielle qui l'entoure.

* c'est toute une économie pourvoyeuse d'emplois nouveaux.

Néanmoins pour nous, le bois énergie n'est pas à considérer comme une ressource unique à développer à l'exclusion de tout autre,

Ce n'est qu'une pierre de plus à l'édification de notre outil de production et à notre diversification de valorisation des forêts.

La biomasse forestière ,n'en est qu'à ses débuts de R&D, il y a un vaste champ économique à investir :la « chimie verte ».

Les plus anciens d'entre nous se souviennent que les petites filles d'alors jouaient avec des poupées en « celluloid ».

Pendant la deuxième guerre mondiale les automobiles roulaient grâce au « gazogène ».

Dans nos forêts les plus âgées nous trouvons de vieux pins d'Alep portant les stigmates de la collecte de la sève : le « gemmage » . Qui sait encore aujourd'hui ce qu'est le gemmage ?

En retrouvant toutes ces pratiques la biomasse agricole (pour 1/3) et forestière (pour les 2/3), constitue les bases de la chimie verte qui va devenir un pan très important de notre économie.

Pour conclure il nous faut ensemble :

*Retrouver le **bois d'œuvre** et le sciage local....

*Maintenir le **bois de trituration**, le papier n'a pas encore disparu bien heureusement,

*Développer le **bois énergie**

*Encourager la R&D de la **chimie verte**.

*Ne pas oublier aussi de développer nos produits issus des **aménités non marchandes**: notamment la **fonction sociale** et à la **fonction environnementale** de nos forêt méditerranéennes.

Le 7 novembre 2015

Gérard Gautier , président

Domaine de Camp-Jusiou
route départementale 7. 13120 Gardanne
tel 04 42 58 06 58 / 06 09 95 41 28
mail : gerard-charles.gautier@wanadoo.fr